

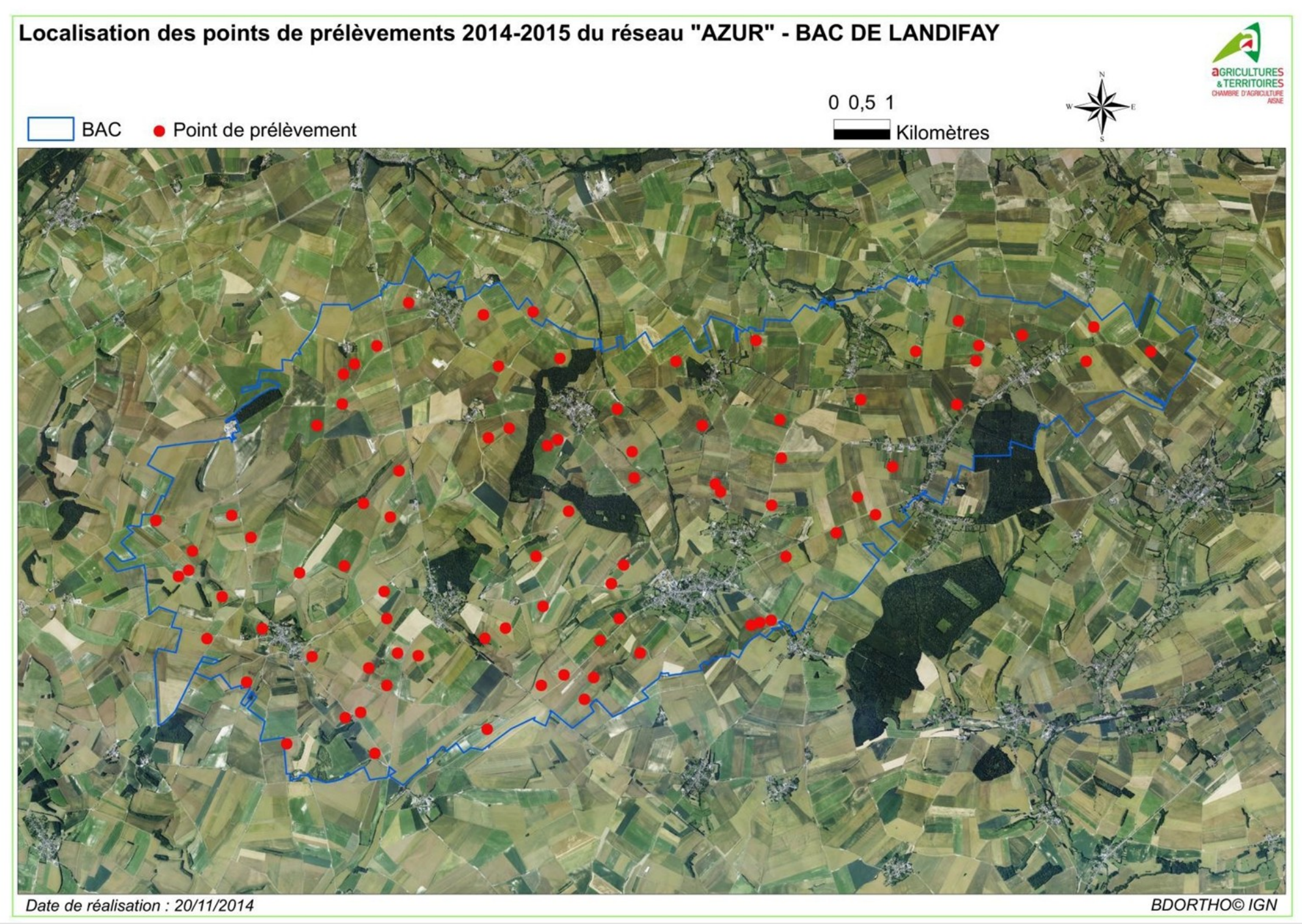
J. Gaillard¹, J.P. Bordes²

Dans un contexte de bassin d'alimentation de captage à enjeu nitrate, les exploitants agricoles ont choisi de se mobiliser dans une démarche collective de gestion de la fertilisation azotée.

Objectifs :

- Viser une adhésion massive des exploitants agricoles pour être efficace sur la qualité de l'eau ;
- Mettre en œuvre des pratiques simples mais pertinentes ;
- Utiliser le reliquat entrée-hiver pour comprendre l'impacts des itinéraires techniques sur les eaux souterraines et guider les agriculteurs dans leurs pratiques.

Une mesure déployée sur 6 BACs totalisant plus de 11 000 ha
Grâce à la forte implication des OPA, 189 agriculteurs se sont engagés dans la mesure en 3 ans.

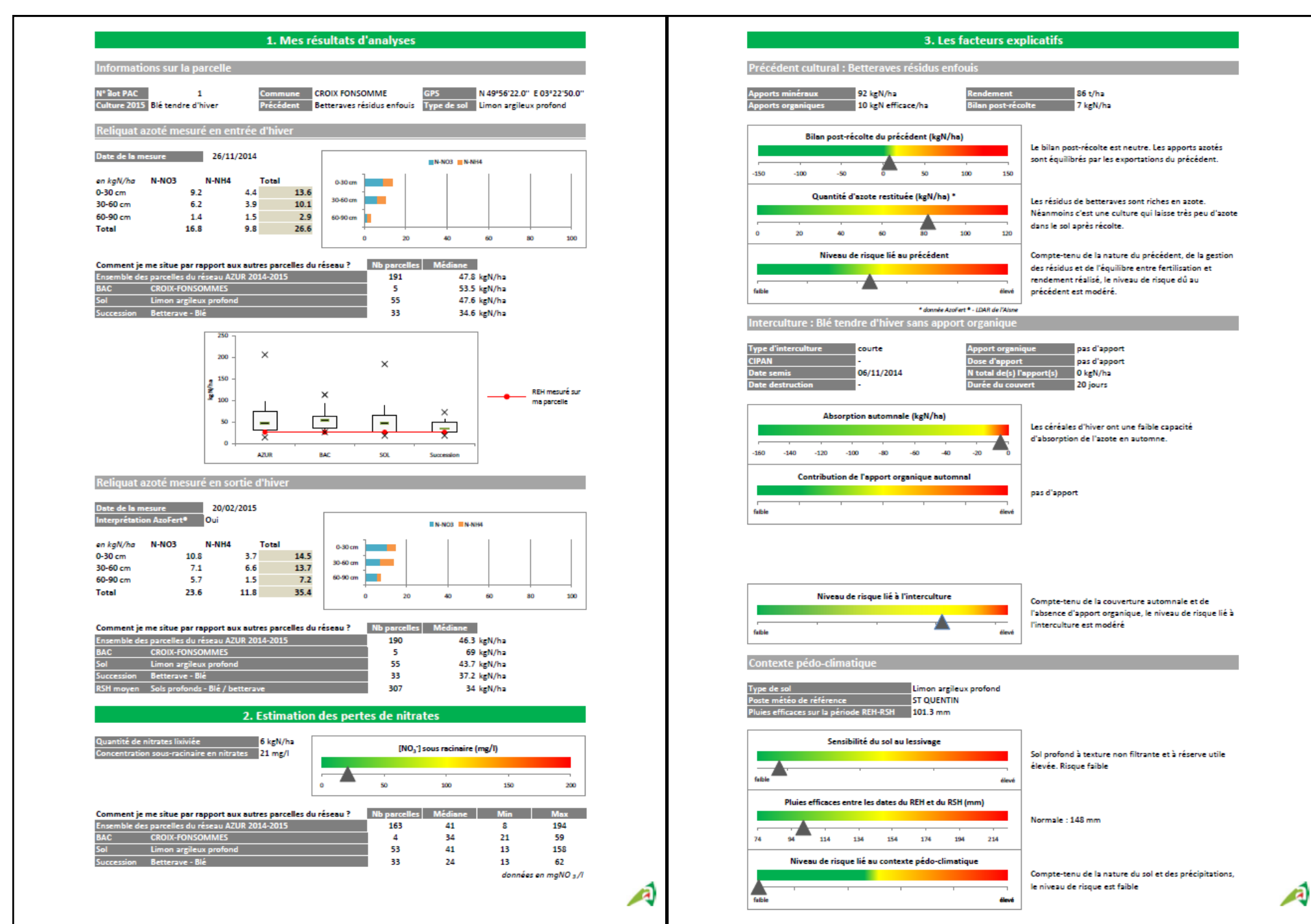


Résultats

- Taux d'adhésion de 75% des agriculteurs en 3 ans ;
- Constitution d'une base de données sur les pratiques de fertilisation azotée complétée par les mesures de REH ;
- Mise en évidence des principaux facteurs de variation des REH : conditions climatiques (effet annuel), gestion de l'interculture et successions culturales ;
- Dynamique de progrès illustrée par la volonté des agriculteurs de comprendre l'indicateur REH à la lumière de leurs pratiques.

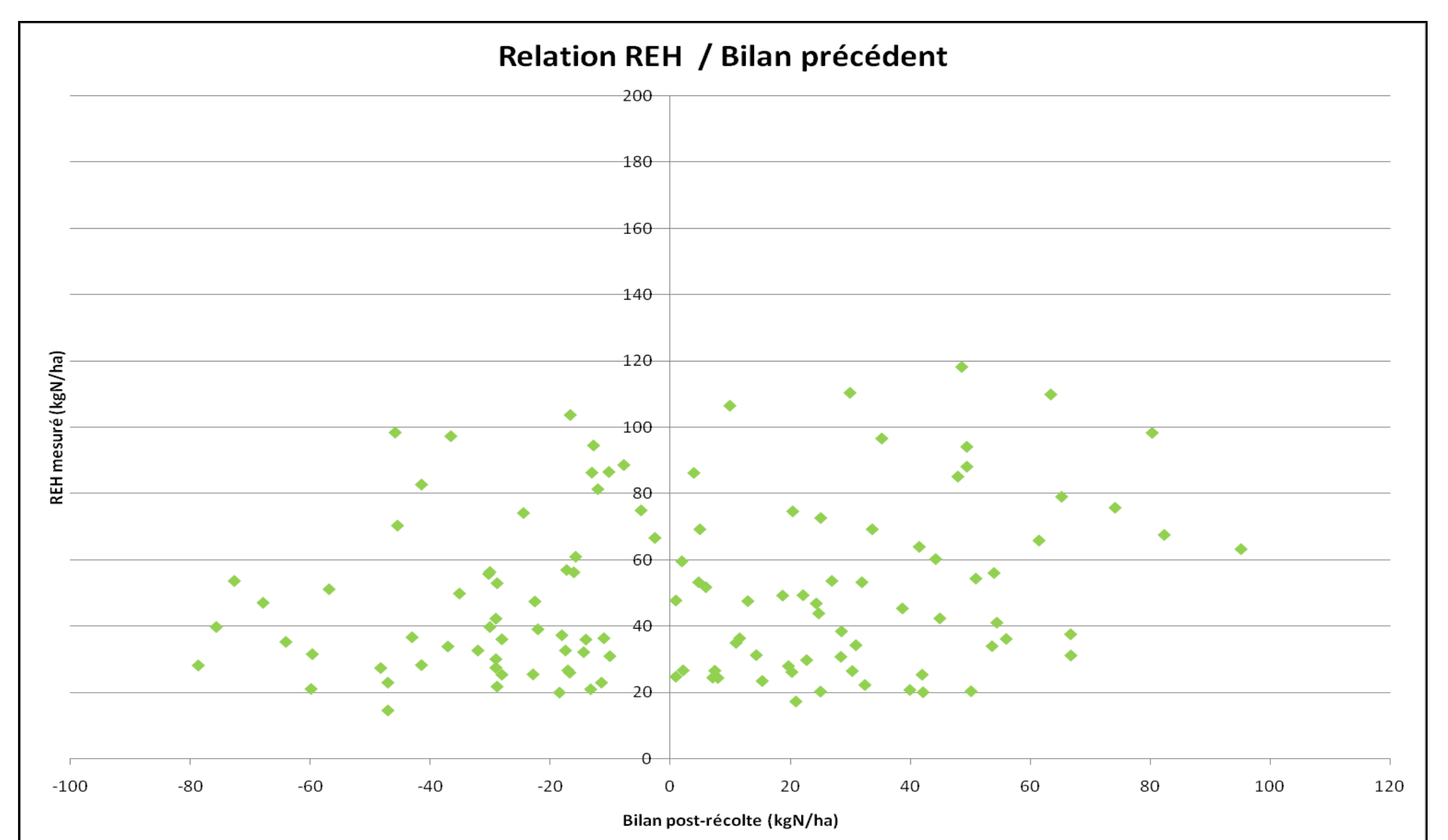
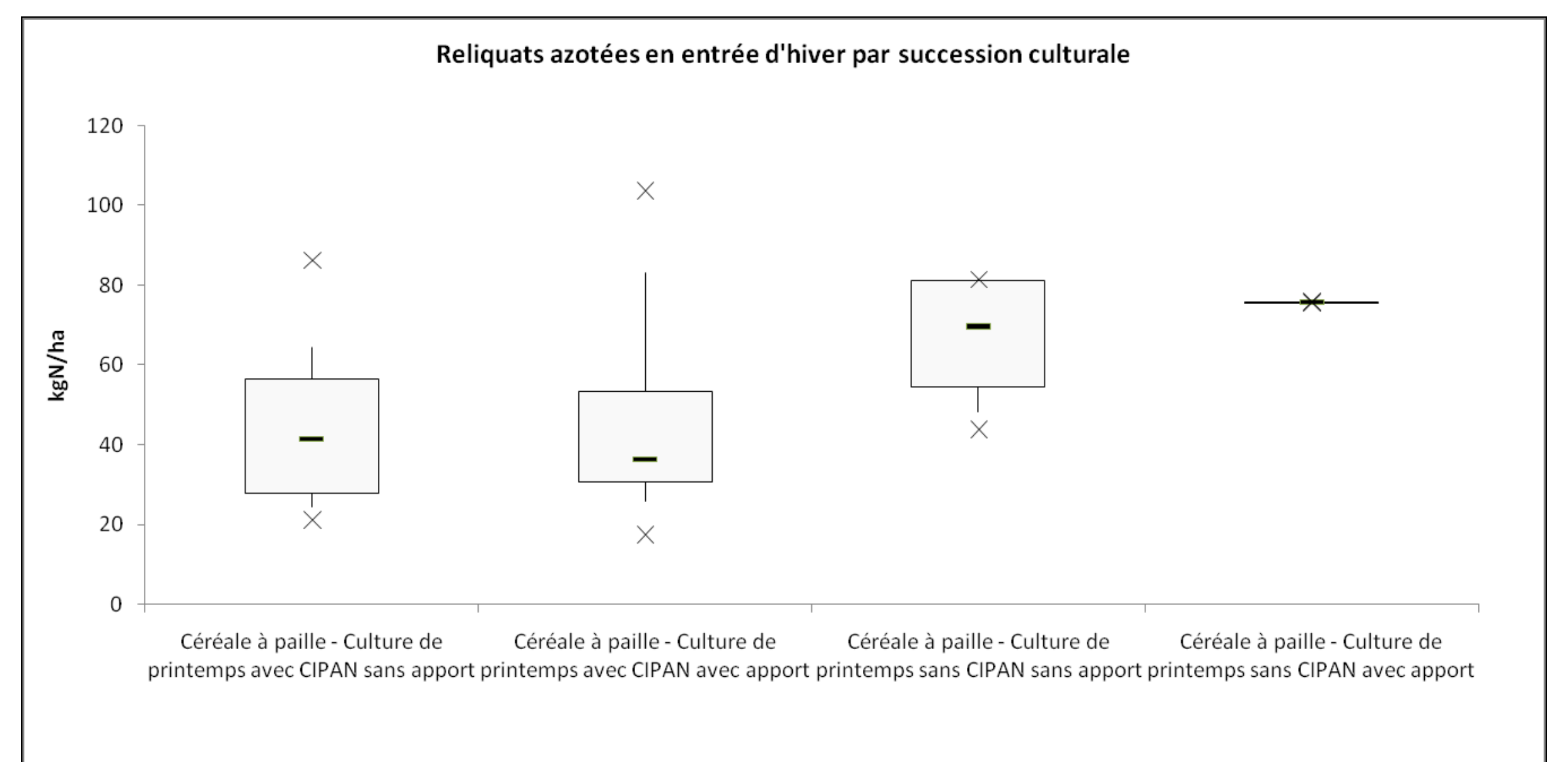
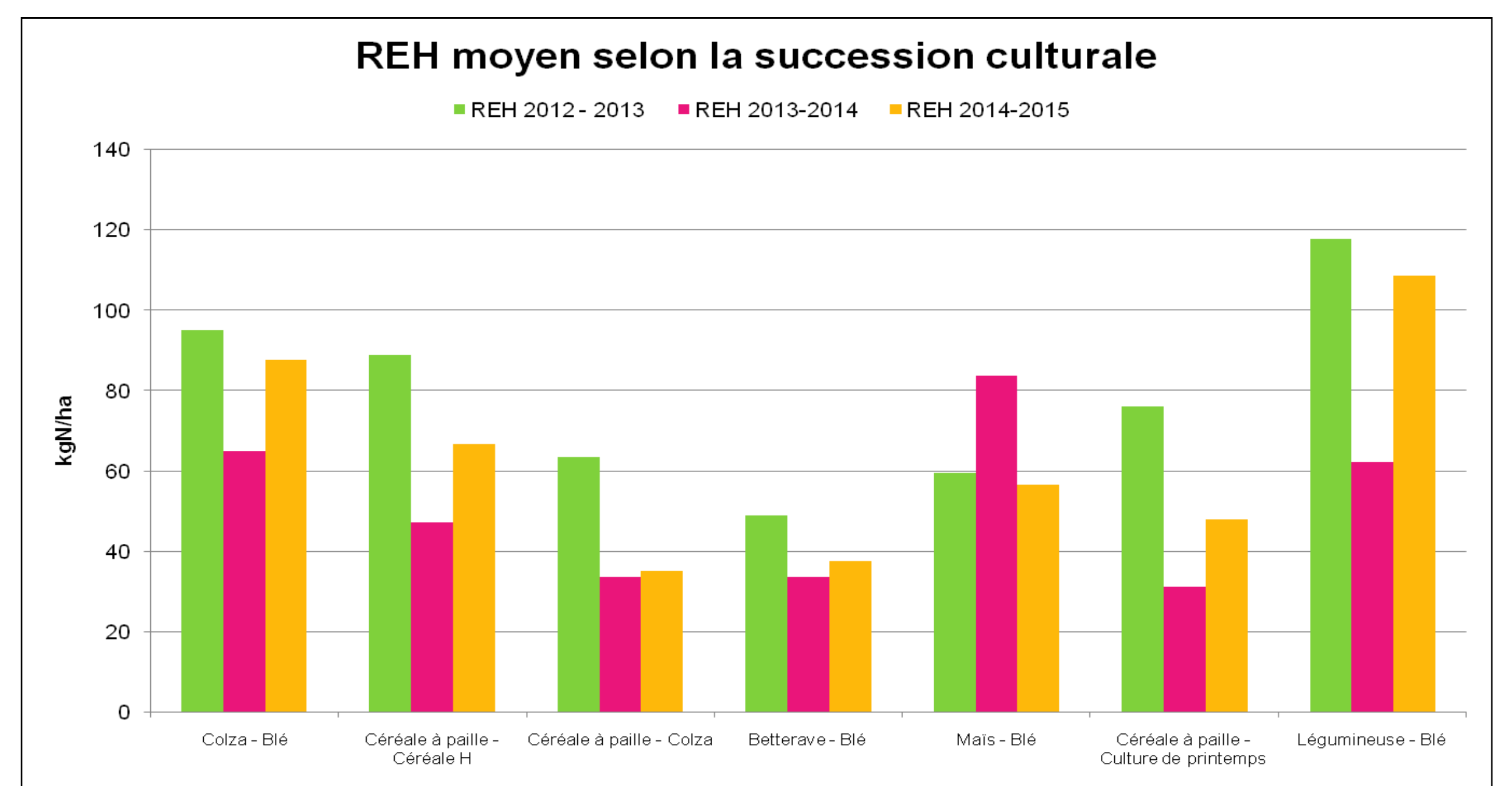
Méthode

- 1 parcelle fixe par exploitation ;
- REH : prélèvements à RU pleine, points géoréférencés, 3 horizons de 30 cm, analyse par le LDAR de l'Aisne ;
- RSH: prélèvement au 15 février, remplissage des fiches de renseignements avec relecture, interprétation AzoFert® ;
- Interprétation des données : estimation des pertes en nitrates via le modèle de Burns, interprétation sur base des renseignements fournis sur les fiches ;
- Rendu des résultats : réunions annuelles de présentation et édition de fiches individuelles personnalisées.



Des engagements signés :

- Mise à disposition d'une parcelle dans le réseau de mesure pour une durée de 3 ans ;
- Autoriser la réalisation d'une mesure de REH et une mesure de RSH avec interprétation AzoFert® ;
- Mesurer l'azote absorbé en hiver par le colza ;
- Fractionner les apports azotés sur blé avec un premier apport limité à 50 unités au plus tôt au 1^{er} mars, un deuxième apport correspondant à la dose bilan -40 et un troisième apport modulé via un outil de diagnostic de nutrition ;
- Sur les autres cultures d'hiver, fractionner en 2 apports ;
- Sur les autres cultures, appliquer la dose préconisée par l'interprétation du RSH ;
- En cas d'apport organique, disposer d'une analyse de moins d'1 an ;
- Fournir son itinéraire technique azoté à la Chambre d'Agriculture.



Contacts:

¹Chambre d'Agriculture de l'Aisne : julien.gaillard@ma02.org
²Arvalis Institut du Végétal : jp.bordes@arvalisinstitutduvegetal.fr

Partenaires scientifiques



Financements